

681

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 681 28 avril 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Marcel Burri
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffey
Jean-Jacques Schilt

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer
Daniel Winteregg

Pierre Gilliland contre vents et marées

Et voici le nouveau pavé de Pierre Gilliland: «Rentier AVS — Une autre image de la Suisse»¹. Un pavé, parce que l'auteur ne lésine pas sur le volume: près de cinq cents pages de textes, graphiques et documents, la démonstration fait le poids. Mais Gilliland nous a habitué à ce genre de défi: «Vieillir aujourd'hui et demain»², le dossier publié l'an passé et qui forme un tout avec «Rentiers AVS» n'était pas moins épais. Ceci dit dès l'abord pour dissiper un malentendu. Au premier contact avec ce livre, on dira peut-être: une somme universitaire de plus (Pierre Gilliland est professeur à l'Université de Lausanne), des chapitres et des chapitres pour en arriver enfin à l'essentiel, digressions de spécialiste à l'intention de spécialistes... En réalité, à la lecture, la dimension de l'ouvrage prend très rapidement son sens: c'est toute une relation entre l'auteur et le lecteur qui est en jeu dans la longueur de la démonstration et c'est le respect de Gilliland pour son interlocuteur qui lui dicte de progresser pas à pas sans éluder les détails, d'ailleurs fournis dans une langue tout à fait accessible. La précision de l'information, comme antidote aux idées toutes faites. Et voici que se met en place, morceau après morceau, un puzzle qui révèle en effet une «autre image de la Suisse», mise à jour indispensable qui doit déboucher sur le réexamen de notre politique sociale que Gilliland appelle de ses vœux.

*Un pavé, c'est vrai, condition «sine qua non» de la transparence; mais aussi et surtout un pavé dans la mare des intérêts dominants. Et là, nous revenons de loin.
Rappelez-vous! C'était en 1979, année électorale,*

et paraissaient en toute hâte les premiers (!) chiffres cernant la situation matérielle des rentiers AVS, avant-goût d'une publication connue ensuite sous le titre «Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz» (Willy Schweizer). Echos favorables immédiats dans les milieux patronaux sur le thème: l'analyse scientifique confirme notre optimisme. La Société pour le développement de l'économie suisse va même jusqu'à écrire «(...) Tout cela dénote un degré d'équilibre remarquable, si on ne prend pas pour critère l'égalitarisme le plus extrême.». De là à prétendre que la Suisse en avait assez fait pour les personnes âgées, il n'y avait qu'un pas... qui a été largement franchi depuis lors.

Dans ce concert d'autosatisfaction, très tôt, une voix discordante, celle de Pierre Gilliland. Privilégiés, nos lecteurs ont suivi ici-même ses remises en cause de la présentation de données recueillies (la fameuse polémique des «moyennes»), des méthodes de saisie des informations³. Dès 1981, les premières corrections mises au point, apparaît un nouveau visage de notre pays: une Suisse inégalitaire, d'énormes disparités entre les rentiers, des

SUITE ET FIN AU VERSO

¹ Aux Editions Réalités sociales, collection «Recherche sociale», 1983 (case postale 797, 1001 Lausanne). Avec des contributions de G. Baigger, J.-M. Guignet, G. Hofer, B. Hulliger et M. Keller. L'ouvrage de A. Lüthi qui paraît parallèlement en allemand, «Die wirtschaftliche Ungleichheit im Rentenalter in der Schweiz» (Universitätsverlag, Fribourg), contient les informations qui permettent de caractériser la situation et l'inégalité économiques des rentiers AVS en 1976 (corrections de l'ouvrage de W. Schweizer qui déclencha toute l'«affaire»).

² Egalement aux Editions Réalités sociales (1982): travaux réunis par P. Gilliland.

³ Articles dès février et mars 1980 dans «Domaine Public», 532 et 536 à 538; DP 611 à 614: confirmation des premiers doutes et premières estimations de la situation réelle des rentiers.

Pierre Gilliard contre vents et marées

écarts de revenus encore aggravés par la retraite. Mais les milieux conservateurs ne désarment pas: le choc est si rude qu'ils ne se résignent pas à ouvrir les yeux sur la réalité et préfèrent villipender les recherches du professeur vaudois («du vieux vin dans de nouvelles outres», note le service de presse radical). Il faudra que le Fonds national de la recherche scientifique lui-même, soutien et instigateur de toute l'entreprise, reconnaisse publiquement que l'étude publiée en 1979/1980 était entachée de vices de méthode graves pour que les détracteurs systématiques mettent la sourdine. Les mythes ont la vie dure.

Aujourd'hui, Pierre Gilliard publie donc l'ensemble de son diagnostic. Pas de quoi pavoiser. Dans leurs grandes lignes, ses conclusions ont été répercutées dans ces colonnes, à mesure que ses travaux avançaient (cf. DP 629, 11.5.82, entre autres). Citons tout de même pour mémoire ces quelques lignes: «(...) La mise à la retraite sanctionne les inégalités cumulées pendant la vie antérieure. La retraite les amplifie, les aggrave même. Un pays prospère peut-il admettre une telle situation? Ignorer ou minimiser le sort réservé aux générations anciennes, qui ont élevé les actifs d'aujourd'hui, en travaillant dans des conditions difficiles: crise économique, mobilisation pendant l'une ou l'autre des deux importantes guerres de ce premier demi-siècle? Parce que de nombreux vieux ont vécu à une époque de restrictions et de gêne, peut-on affirmer, en décidant pour eux (cela est fréquent), qu'ils ont peu de besoins et se contentent de leur situation? Comment concilier de tels propos avec

le fait que certains de leurs contemporains sont parmi les mieux pourvus sur le plan matériel? Le bonheur n'en dépend pas? Vrai, quand les revenus sont satisfaisants; mais quelle angoisse quand la situation économique est précaire et le lendemain incertain: loyer qui s'élève, économie sur la nourriture, refuge à l'asile. L'égalité absolue est certes une chimère; mais la réduction des inégalités est une exigence impérative de solidarité.»

Impossible de reprendre ici tous les éléments du constat de Pierre Gilliard. Finalement, la question qui se pose aujourd'hui est la suivante: ce décryptage de la réalité suisse sera-t-il assez profondément accepté pour susciter la réflexion politique et les réformes indispensables? Tant il est vrai que si la crédibilité de ces informations est maintenant reconnue, notre politique sociale dans son entier flotte dans un savant brouillage politico-financier pour le plus grand profit des partisans du «statu quo». Voyez la toute récente offensive des Indépendants au chapitre du financement de l'AVS et surtout la manière dont a été repoussée l'entrée en vigueur du deuxième pilier qui est très révélatrice des forces en présence. Et voici encore le cri d'alarme (ce lundi) de l'Association suisse des caisses-maladie publiques (SVOK) qui se demande si le temps viendra où les caisses devront refuser d'assurer les personnes âgées...

Redoutables échéances. D'autant plus évidentes que Pierre Gilliard ne se contente pas de mettre en place le puzzle, il indique la direction à suivre pour sortir de l'ornière. Et on mesure aux pistes qu'il dessine le chemin qu'il reste à parcourir, juste pour prendre le départ dans de bonnes conditions! Pas seulement pour les milieux conservateurs, appliqués à profiter de la conjoncture pour assurer leur revanche sur les progrès de la politique sociale; mais aussi pour la gauche, peut-être plus familière des principes avancés par Gilliard, mais elle-même prisonnière, à de nombreux chapitres, de schémas

de pensée paralysants (comment concilier par exemple une «solidarité» corsetée dans des mesures linéaires avec une des urgences portées par Pierre Gilliard, soit résorber les «poches de pauvreté»?).

L. B.

NEUF POINTS

Passer à l'action!

Prendre la température du constat et des perspectives définies par Pierre Gilliard, c'est par exemple considérer ses «éléments pour un programme d'action», à court et moyen terme (pp. 453-456). Nous les reproduisons ci-dessous. Mais ils ne peuvent être appréciés correctement qu'à la lumière du principe de base qui conditionne tout perfectionnement du système: «En Suisse, le système de sécurité sociale corrige, soutient, compense, répare, réadapte. Son rôle de prévention, au sens large, est encore insuffisamment développé et responsable. Certes, des économies sont nécessaires. Mais économie, c'est *ordre dans la maison*. Et les économies des économaniaques sont presque toutes *en aval*. Le système tel qu'il fonctionne, bien souvent leur convient! Le fondement des mesures de politique sociale, c'est que *tout se joue en amont*.»

Neuf points touchant au revenu, à la santé et l'habitat, pour gagner la partie «en amont»!

1. Amélioration rapide des conditions de vie des rentiers AVS démunis

Le relèvement du revenu des pauvres est la priorité des priorités. La résorption des poches de pauvreté est peu coûteuse. A cet effet, et vu les circonstances et l'orientation présente des débats, les prestations complémentaires (P.C.) sont un moyen sélectif et efficace à court terme. Cependant, un assouplisse-

ment des conditions d'octroi est indispensable. La pauvreté n'est pas un vice, mais un fléau à éradiquer; or les démarches pour l'obtention de P.C. restent trop souvent humiliantes et culpabilisantes. Par ailleurs, le recours élargi aux P.C. ne doit en aucun cas servir de prétexte, voire d'alibi, pour maintenir avec ses relents de mépris un système d'assistance. Ce moyen doit être transitoire, en attendant que la prévoyance vieillesse remplisse mieux les objectifs fixés par la constitution.

On peut attendre des économies de cet effort social. En effet, elles diminuent le recours aux services d'assistance et limitent au strict nécessaire le placement en institution médico-sociale.

2. *Extension de services de soins et soutiens à domicile*

La morbidité et le placement en institution augmentent fortement avec l'avance en âge. Les services de soins et soutiens permettent le maintien à domicile de nombreux malades, notamment des personnes âgées. Ils répondent à une aspiration profonde. Or les modes de financement actuels pénalisent ceux qui se dévouent pour garder un proche à la maison et découragent le maintien à la maison. Pour un malade chronique âgé ou un handicapé dépendant, être soigné à domicile, si c'est son souhait et si les conditions le permettent, est un besoin aussi fondamental que se nourrir, se vêtir et se loger.

Dans l'intérêt général et pour le bien-être du malade, les pouvoirs publics et les caisse-maladie doivent accorder, par l'allocation des ressources, une priorité aux soins et soutiens à domicile.

Les investissements supplémentaires en personnels pour ces services décentralisés seront largement compensés par la diminution des investissements dans les murs des hôpitaux. Dans une société vieillissante, l'économie grâce aux soins et soutiens à domicile est si grande qu'elle est impérieuse.

3. *Conversion d'établissements et services hospitaliers*

Il y a des listes d'attente dans plusieurs établissements médico-sociaux; mais il y a surdotation manifeste en lits d'hôpitaux.

Une conversion des missions (hôpitaux de jour, établissements pour malades chroniques...) représente une économie d'investissements en constructions; une économie de gestion aussi, car des «lits vides» sont administrativement onéreux.

4. *Aménagement de logements*

Les personnes âgées passent une grande partie de leur temps, et parfois tout leur temps, dans leur appartement. Aussi importe-t-il de construire des logements adéquats et d'abaisser les «barrières architecturales» d'appartements existants.

Les communes peuvent jouer un rôle essentiel en favorisant l'adaptation de logements occupés par des personnes âgées et des handicapés, pour leur permettre de mieux vivre. Et pour promouvoir la construction d'immeubles comprenant des aménagements appropriés. Mesures qui évitent parfois le déracinement des personnes âgées, voire des «cascades» néfastes dans les institutions.

5. *Nouvelle donne gérontologique*

Entourage, services de soins et soutiens à domicile, bénévoles, médecins, établissements médico-sociaux, hôpitaux, sont des éléments complémentaires du système de santé, si importants pour la population âgée. A l'«hospitalo-centrisme» n'a pas à succéder un «extra-hospitalo-centrisme». C'est un recentrage qui est nécessaire, car avec la spécialisation des équipements et des fonctions, on court le risque de sélectionner les destinataires et de renforcer les cloisonnements.

Une meilleure coordination et une flexibilité d'utilisation — en un mot une nouvelle donne gérontologique — est grosse d'améliorations de qualité de vie des malades âgés et d'économies en matière de santé publique.

6. *Mesures indirectes: maintien dans le milieu de vie habituel*

La précarité des conditions d'existence induit aujourd'hui encore des placements, «refuges» en institutions. Une prise en charge sélective — totale ou partielle selon le revenu — peut avoir des résultats heureux pour les vieillards et contribuer à une gestion économe: faciliter l'obtention de soins à la maison; cotisations d'assurance; abaissement du coût du loyer; recouvrement et avance de pensions alimentaires. L'aide sociale et de conseil pallie maintes difficultés et ses effets sont efficaces.

7. *Principe: aide à ceux qui aident*

Un soutien accru à ceux qui gardent un proche à la maison offre sécurité, allège inquiétude et fatigue, favorise le maintien. L'aide à l'entourage qui aide est un principe essentiel.

8. *Droit au travail et droit au repos*

Le pendant du droit au repos est le droit au travail des personnes vieillissantes et âgées. Certes, en période de difficultés économiques, cela peut paraître secondaire. Or la brutalité de certaines ruptures est ressentie comme une exclusion: chômage de travailleurs vieillissants, retraites anticipées non voulues résultant de plans sociaux, assurance invalidité comme moyen de pré-pensions, peuvent avoir des effets négatifs: détérioration de l'image de soi, maladie. Les répercussions sont souvent des coûts sociaux de «réparation».

9. *Intégration sociale et solidarité de voisinage*

La solitude et le repli sur soi sont fréquents chez les retraités. Ce sont des causes de morbidité et de recours aux services de santé et d'assistance. Rompre la solitude est essentiel. Les personnes âgées peuvent avoir un rôle enrichissant pour leur entourage et pour eux. Les mesures visant leur intégration sociale, facilitant les échanges entre générations et les relations humaines, sont des buts essentiels, qui favorisent l'autonomie.

DÉCHETS

Ollon: du pain sur la planche

Chez les opposants au projet de la CEDRA à Ollon, les responsabilités se distribuent, les listes de la pétition lancée par le syndic se couvrent de signatures, des conférences d'informations se préparent. Un comité local, le CADO (Comité antidéchet à Ollon) a pris les choses en main; une consultation populaire aura lieu sur le territoire de la commune en même temps que la votation (cantonale) concernant le stockage d'uranium à Würenlingen. Par ailleurs, contact a été pris avec les autres communes visées par la CEDRA, dans le but, entre autres, de confier à des spécialistes une analyse critique serrée des affirmations, informations, rapports, expertises et projets que la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avance: du pain sur la planche.

*

Du côté des promoteurs, il apparaît que la piste a été cendrée depuis longtemps. La Gypse-Union, à Bex, modernise ses installations; c'est bien normal, puisque elle vient de recevoir l'autorisation d'exploiter la colline du Montet jusqu'en l'an 2000. La surface concédée à ses carrières est suffisante, mais des déblais gypseux provenant d'ailleurs seront certes les bienvenus. L'usine de ciment de Roche, elle, vient de se doter d'une installation de concassage, et il paraît que le concassé d'anhydrite se prête particulièrement bien au revêtement des routes forestières et des chemins vicinaux. Voilà qui arrange bien tout le monde: pas de déblais volumineux pour la CEDRA, de la matière première pour les exploitants; l'Etat assurera l'écoulement, bref, la pompe à fric se met doucement en route!

*

La CEDRA quant à elle multiplie les communiqués

et conférences de presse. Grâce à elle, on a appris que, lors de la séance publique organisée à Ollon, il s'était dit bien des bêtises, mais elle ne nous a pas dit lesquelles. M. Rometsch nous a gratifiés d'une petite leçon de protection de l'environnement; déplorant la cicatrice d'une ancienne carrière, si vilaine dans le paysage, il se propose de la combler et d'y planter une vigne qui produira du «Château-Cedra». Ça, M. Rometsch, ce n'est pas une bêtise: c'est une gaffe: les vigneron, qui connaissent leur terre et leur métier, l'ont appréciée à sa juste valeur.

*

Quelqu'un croit avoir vu, sur la colline de la Glai-vaz convoitée par la CEDRA, une machine de chantier vers la fin septembre 1982. Par ailleurs, le directeur de la CEDRA, lors d'une conférence de presse, a révélé que l'anhydrite de la colline de la Glai-vaz avait surpris par sa bonne qualité. Or la surface de la colline est entièrement constituée par du gypse; alors:

— ou bien il y a eu des forages pirates et la CEDRA possède des informations sur la qualité de la roche en profondeur,

— ou bien Monsieur le directeur de la CEDRA parle pour ne rien dire.

Au lieu de débloquent sur le «Château-Cedra», M. Rometsch ferait bien de répondre à ce genre de questions.

*

Que dit encore la CEDRA? Que le regroupement des communes Ollon-Bauen-Misox, premières sur la liste des sites, est une organisation politique. Tiens donc: le Conseil fédéral vient d'affirmer qu'il ne sera pas tenu compte des oppositions politiques. Voilà donc un problème réglé. Et les autres opposants? Ils ont une dimension «psychopolitique». Que M. Rometsch serait heureux si on pouvait tous les interner dans un hôpital psychiatrique... Savez-vous, M. Rometsch, il y a des pays où cela se fait!

Il y a aussi un autre pays où les Etats viennent de se

donner le pouvoir de refuser toute centrale nucléaire sur leur territoire tant que le problème des déchets ne sera pas réellement résolu. Ce sont les Etats-Unis, M. Rometsch, et la loi date d'il y a cinq jours... Encore une bêtise!

*

Et les autorités cantonales? Les habitants du coin seraient heureux que l'électeur vaudois soit consulté à propos de ces travaux. Il est bien consulté à propos du stockage d'uranium à Würenlingen. Le Conseil d'Etat tente d'éviter cette consultation que l'esprit de la loi exige, sinon sa lettre. Il va probablement réussir sa manœuvre et c'est tout un district qui perdra un peu plus confiance dans ses autorités.

PS. C'est à l'unanimité des neuf juges que la Cour suprême des Etats-Unis vient de décider que le moratoire sur le nucléaire adopté en 1976 en Californie était conforme à la Constitution américaine: les Etats sont donc fondés à interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires tant que le gouvernement fédéral n'aura pas trouvé une méthode sûre pour entreposer les déchets radioactifs. Davantage même: les juges ont refusé de prendre en considération un des arguments gouvernementaux selon lequel l'industrie nucléaire américaine serait menacée (en 1982, le nucléaire a fourni 12,5% de l'électricité produite aux Etats-Unis et au début de cette année, 83 réacteurs étaient considérés comme opérationnels) si le blocage pouvait intervenir à l'échelon des Etats. On sait que depuis 1979, dix-huit projets de mise en service de centrales ont été annulés, qu'aucune nouvelle installation nucléaire n'a ouvert ses portes et que les dates de branchement des 59 centrales en cours de construction demeurent vagues. Douche écossaise pour les promoteurs de l'électricité nucléaire: il y a à peine trois mois le président Reagan signait une loi promettant la mise au point d'un système pour enterrer les déchets radioactifs avant 1989...

BOYCOTT

Les mécomptes d'Hoffmann

Voyez comme le monde (des affaires) est bien fait: le 1^{er} novembre dernier, Hoffmann-La Roche & Cie SA annonçait qu'elle allait vendre le groupe Panteen à la société américaine Richardson-Vicks Inc., avec effet au 31 décembre 1982. Merveilleuse coïncidence ou prescience remarquable? En tout cas, en cédant ainsi la Panteen SA, Hoff-roche rendait d'avance pratiquement inopérante toute consigne de boycott de la part des consommateurs de Suisse et du monde.

Certes, Hoffmann-La Roche signe, de son propre nom ou pas, encore quelques produits mis en vente dans les magasins.

Certes, il y a bien les Supradyn et quelques rares autres spécialités qui peuvent être obtenues sans prescription médicale, mais il n'y a pas d'échappatoire pour l'acheteur puisque HLR fournit ses vitamines à tous les fabricants de médicaments et d'aliments pour animaux.

Certes, il y a bien les produits phytosanitaires de la gamme Maag, mais allez demander aux paysans de ne plus les acheter, eux qui ont encore une certaine affaire de veaux aux hormones en travers de l'étable.

Et il n'y a pas grand-chose d'autre d'atteignable dans l'assortiment pourtant diversifié du groupe Hoffmann-La Roche, qui réalise près des trois cinquièmes de son chiffre d'affaires en dehors de la division pharmaceutique (qui ne comprend pas les vitamines).

Du coup, le boycott décrété par le Bureau européen des unions de consommateurs, qui assure représenter 250 millions de clients, et «approuvé» par les consommatrices suisses, apparaît comme un mot d'ordre dépourvu de sens, c'est-à-dire d'effet pratique. Par son inefficacité assurée en termes commerciaux (le seul langage que les entre-

prises comprennent), la consigne du BEUC contribue à émousser l'arme absolue des consommateurs: le non-achat. Pire que dommage, quasiment suicidaire, même s'il doit y avoir «pression morale».

Les penseurs du consumérisme à l'européenne auraient dû avoir l'idée de se référer à l'histoire des années septante. Sans boycott, mais grâce à une action efficace en matière d'information du public, deux associations de consommateurs français se sont vu attribuer chacune cent mille francs par le tribunal chargé de l'affaire du talc Morhange — un produit de Givaudan, filiale d'Hoffmann-La Roche (DP 534/21.2.1980).

Plus facile de dénoncer le talc qui tue les bébés que de pister les 41 fûts anonymisés contenant les déchets de l'Icmesa explosée. Mais ce n'est pas une raison pour se tromper d'arme.

Le boycott des produits au nom inscrit dans un hexagone n'est en définitive praticable que par les médecins, prescripteurs de spécialités pharmaceutiques, les scientifiques, utilisateurs d'instruments divers (Kontron) et par les acheteurs de produits chimiques divers (substances, vitamines, arômes, colorants, etc.). Comme il est vain de compter sur ces deux dernières catégories, on doit compter sur la collaboration des médecins progressistes et autres hypocrates marginaux, par définition peu nombreux.

N'empêche qu'en diversifiant leurs prescriptions, ils vont automatiquement favoriser les façonniers imitateurs attirés. Ils remplaceront le Bactrim par ses concurrents sortis des laboratoires Cimex (Imexim), Gea (Sulfotrim), Helvepharm (Helveprim), Lagap (Lagatrim), Mepha (Nopil), Neomed (Neoprim), Spirig (Cotrim) ou Tad (TMS). Presque autant de choix pour les substituts du Valium, lui aussi tombé dans le domaine public. Le tout à l'avantage immédiat des caisses-maladie, qui auront à rembourser selon les cas de 18,5 à plus de 100% meilleur marché des spécialités aux indications et effets semblables (pour d'intéressantes

comparaisons de prix entre les spécialités originales et leurs imitations, voir la «Revue des caisses-maladie», SKZ, 14.4.1983).

Le tout sans dommage pour les médecins dispensants et les pharmaciens, qui ont traditionnellement la même marge sur tous les produits, de 10% environ et de 33% au moins respectivement (en % du prix de vente au public s'entend).

Tout cela ne fera pas trop mal à Hoffmann-La Roche, qui pensait encore en 1977 que «le paiement des indemnités (pour l'accident de Seveso) ne devrait pas affecter financièrement la société, vu que les dommages sont largement couverts par l'assurance».

Comme il n'existe pas de garantie contre les risques à l'irresponsabilité, HLR n'en finit pas de payer pour cette maudite dioxine qu'elle a voulu exorciser en en confiant l'élimination à d'autres. D'où tout le tort, difficilement réparable en termes d'image, causé par cette affaire, à laquelle décidément le mot d'ordre de boycott n'ajoute rien.

Voilà pour l'Europe, terrassée à l'idée de ces 300 grammes de poison majeur, qui reposent on ne sait sous quelle terre ni, plus vraisemblablement, dans quelle mer.

Et l'Asie du Sud-Est, elle aurait aussi quelque chose à dire sur la question: sur le Vietnam en guerre, les avions américains ont déversé des tonnes de défoliants, contenant au total 170 à 500 kilogrammes de dioxine, soit dans le «meilleur» cas 566 (cinq cent soixante-six) fois la quantité de dioxine cachée en Europe. Avec des conséquences approximativement évaluées: des milliers de morts, au moins 2 millions d'individus marqués à vie, des centaines d'enfants monstrueux — sans compter les dégâts à la nature et à la forêt, prioritairement visées.

C'est d'accord: la substance TCDD (alias dioxine) vaporisée au Vietnam ne venait pas d'Europe, ni sans doute d'une filiale d'Hoffmann-La Roche. Comme si cela suffisait pour sous-traiter le problème aux mauvaises consciences américaines.

CONSUMMATION

Je n'achète pas du tout

Première dans le dernier numéro de «J'achète mieux — Journal d'information des consommateurs romands» (Stand 3, 1204 Genève): le test publié sur les déodorants pour WC est entièrement négatif, aucun produit examiné ne passe la rampe! «J'achète mieux» ne mâche du reste pas ses mots: «Les résultats montrent qu'il s'agit là de produits quasi inutiles et superflus, qui de plus sont nocifs pour les eaux.» Le test en question fait partie d'un dossier remarquablement documenté sur le bon usage de l'eau, comportant notamment toutes les indications indispensables sur les lessives sans phosphates. A noter également, dans un tout autre domaine, une comparaison entre le prix payé par la Fédération romande des consommatrices (engagée en novembre 1982 dans la bataille pour l'initiative sur la surveillance des prix) pour une annonce parue en pages rédactionnelles dans les principaux quotidiens de Suisse romande.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La pédagogie et l'intendance

... Ainsi donc, ayant épuisé les joies que me proposait un Nuremberg en ruines (où j'avais fonctionné en qualité de traducteur au Tribunal International — contribuant pour ma très modeste part à faire pendre les grands chefs nazis — et aujourd'hui, on se demande bien pourquoi on les a pendus, puisqu'ils n'ont fait qu'inaugurer des méthodes dont on connaît l'immense popularité aujourd'hui, en Afrique comme en Amérique du Sud, en Extrême-Orient comme au Proche-Orient). Ainsi donc, en 1949, je commençais d'enseigner au «Collège Scientifique Cantonal», au bout du Pont

Bessières, à Lausanne. La situation n'était pas rassurante: mes collègues étaient inquiets: comment allait-on caser tous les élèves, toutes les classes dans des locaux nettement trop peu nombreux? Mais, lors de la première conférence des maîtres à laquelle je participais, le directeur Pierre Chessex crut pouvoir nous rassurer: dans deux ans au plus tard, nous aurions notre nouveau collège, qui ferait pâlir d'envie même le très magnifique «Collège Classique Cantonal», à Béhusy!

Huit ans plus tard, je quittais le collège scientifique (qui venait de se transformer en un «collège secondaire de la Mercerie») pour monter au Gymnase de la Cité. Quant au nouveau collège, il n'était toujours pas construit, et il n'était plus question de l'élever au Trabandan (sur le terrain où se dresse aujourd'hui la tour André), mais de l'installer à l'Elysée...

Et en effet, cinq ans plus tard — 1962 — *treize ans* après la conférence des maîtres dont il est question plus haut, le «Collège secondaire de l'Elysée» ouvrait ses portes! Entre-temps, le directeur Pierre Chessex avait disparu tragiquement.

... Et vingt et un ans plus tard — 1983 — nos édiles se rendaient compte qu'il n'y avait plus assez d'*élèves* pour occuper le collège de l'Elysée... Comme le temps passe!

Certains esprits chagrins se sont étonnés de la chose. C'est qu'ils ne lisent pas assez les classiques. L'explication est toute simple, qu'ils auraient trouvée en lisant ou en relisant *La Lutte avec l'Ange*, de Malraux (Editions du Haut-Pays, 1943):

«Les dernières explorations nous ont révélé l'existence, dans les îles de la Mélanésie, de populations très instructives. Leur état de civilisation, si tant est que ce mot ait un sens, n'est pas inférieur à celui que l'ethnologue et le missionnaire rencontrent d'ordinaire dans les îles du Pacifique. Parfait.

»Or, ces populations n'ont pas découvert le lien qui unit l'acte sexuel à la naissance. — Et le nient formellement lorsque les missionnaires le leur indiquent: «La preuve que c'est faux, répondent-elles, c'est qu'une femme peut avoir des rapports sexuels sans avoir d'enfants.»

»Pour ces tribus, les enfants n'ont pas de père, au sens sexuel de ce mot. Le responsable de l'enfant, son protecteur, est son oncle maternel...»

A partir de quoi, selon votre point de vue, vous pourriez conclure:

— ou qu'inversement, le niveau de civilisation de la population vaudoise n'est pas supérieur à celui de l'Océanie;

— ou que MM. Schwarzenbach, Valentin Oehen et *tutti quanti* ont raison: envahis par les étrangers, les réfugiés, etc., nous avons oublié «le lien qui unit l'acte sexuel à la naissance» — ce qui complique diablement les pronostics! **J. C.**

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

La guerre du slip a commencé

Nous sommes, officiellement, déjà deux.

L'autre s'appelle Al Kish, est architecte et habite New York.

Nous sommes donc déjà deux, discrètement mais efficacement, à ne plus porter de slip — au grand scandale de quelques belles-mères intégristes qui nous traitent de vieux cochons.

Déjà deux, donc, à ne plus être concernés par le spot publicitaire qui montre une dame passant voluptueusement le doigt sur et s'extasiant devant un emballage de slip pour homme.

La guerre du slip est ainsi déclarée.

Enfin quoi!

Faut-il être bien crétin pour accepter de se plier à une mode aussi injustifiable qu'occidentale, ridicule que calviniste dont le seul effet est de nous colimaçonner le zizi — au mépris des lois les plus élémentaires de la physique et de la physiologie, de la propreté et de la circulation de l'air!

Qu'est-ce que cette pantalonnade en mineur?

Le slip masculin — tout le démontre — est une aberration, un signe et une preuve de dégénérescence, un instrument de compression et de répression, à l'image, d'ailleurs, de bon nombre de pièces

de vêtement, au premier rang desquelles, justement, trône le pantalon.

Qui sont les imbéciles qui nous ont imposé ces stupides tuyaux de poêle?

Passes encore pour les salopettes, larges, bien sûr, héritières des braies paysannes d'antan. Passe encore pour le pantalon de sport — le training — souple, libérateur, aéré. Passe pour le pantalon le plus intelligent dans sa vastitude: celui du kimono de judo.

Mais le pantalon courant, dit de ville! Faut-il que nous soyons bêtes et veules pour admettre ce truc inconfortable dont l'étroitesse de canon révèle celle de notre esprit...

(Un mot s'impose, ici, à propos des pantalons féminins. Passons sur ces absolues horreurs moulantes et luisantes que portent certaines minettes de tous âges. Leur fonction, purement sexuelle, est évidente. Non, je veux parler de ces pantalons courants — les jeans, par exemple — imités de ceux des hommes. Je dis: ils sont ridicules, hypocrites et manifestement malcommodes (pas moyen de plier jusqu'au bout les genoux). Moralité: les femmes sont encore plus bêtes que les hommes puisqu'elles les imitent dans leurs singeries vestimentaires.)

Revenons au slip.

Je n'ai rien contre le caleçon long ou mi-long d'hiver. Thermiquement, il peut être utile.

Mais le slip, lui, à quoi sert-il? Au mieux, à ne pas se retrouver cul à l'air si l'on perd ou déchire, pour d'obscures raisons, son pantalon. C'est tout. Et pour le reste, je prétends que le slip est inutile et idiot.

Cette idée, j'en suis sûr, fera son chemin.

Et je ne doute pas que les lecteurs mâles de DP, refusant désormais la contrainte sournoise et perverse du slip, ferois, avec nous, un pas de plus vers l'humanité.

En vérité, je vous le dis, en conclusion: ne pas mettre de slip a encore bien d'autres avantages — avantages que seule l'expérience démontre et qui ne sont pas négligeables en quelques réjouissantes situations.

Bien le bonjour chez vous.

G. S.



Le 1^{er} mai et tous les autres jours

Les méditations pascales de la directrice des Ecoles

Fermer l'un des cinq collèges lausannois: cette décision, la directrice des Ecoles (libérale) a réussi à la prendre en quatre jours, au cours de ses méditations pascales. Et il a fallu moins d'une semaine à la majorité de la Municipalité de Lausanne (3 radicaux, 2 libéraux) pour l'entériner. Ni consultation de la commission scolaire — qui devait pourtant donner son préavis — ni des enseignants concernés. Immédiatement, de multiples protestations: parents, habitants du quartier, anciens élèves, le groupe enseignants du Syndicat des services publics-VPOD, l'Association du personnel enseignant lausannois (on notera le silence de la Société vaudoise des maîtres secondaires). Et, le mardi 19 avril, le Conseil communal, sur proposition du PDC, votait une résolution demandant à la Municipalité d'annuler sa décision jusqu'à ce que la commission scolaire ait pu examiner le problème. Car problème il y a: les écoles primaires et secondaires se vident lentement, alors que la pénurie de locaux pour les apprentis qui fréquentent les cours professionnels est toujours plus marquée. Un problème qui existe depuis plusieurs années, mais que la Municipalité lausannoise semble avoir découvert grâce aux illuminations pascales de la directrice des Ecoles! En effet, il y a peu, elle avait encore lancé un concours d'architecture pour édifier une nouvelle école professionnelle d'une quarantaine de classes (av. Gindroz). Le deuxième tour a été jugé tout récemment... et les vainqueurs viennent d'apprendre que la Municipalité renonçait à la construction prévue.

La Municipalité a cru pouvoir faire d'une pierre deux coups: économiser plus de 30 millions d'investissements et se débarrasser d'une équipe de maîtres aux idées pédagogiques gênantes.

Il faut rappeler que depuis de nombreuses années, le collège de l'Elysée mène, contre vents et marées, une expérience de participation — des maîtres et

des élèves — tout à fait originale. Des commissions de travail maîtres-élèves, un règlement interne (discuté par les maîtres, les élèves et des parents) définissant les droits et devoirs de chacun, un bâtiment ouvert aux élèves de 7 h. à 18 h., des activités variées — journée hors cadre semestrielle, cours à option, camps — à côté des heures d'enseignement, une volonté d'information et de clarté (sur les programmes, les exigences, etc.) concourent à créer dans cet établissement secondaire un climat particulier. A côté de l'acquisition de connaissances et de méthodes de travail, la responsabilité, l'autonomie, l'esprit critique, l'initiative individuelle sont encouragés dans la réalité quotidienne.

La Municipalité proteste de son innocence: c'est uniquement parce que ce collège est situé dans un quartier à faible natalité qu'il est visé! Devant le tollé soulevé par cette décision aberrante, le système de défense de l'Exécutif municipal est émouvant: pourquoi autant de reproches pour une fois qu'une décision est prise? Il est vrai que cette Municipalité de trois radicaux et deux libéraux, flanqués de deux socialistes très minoritaires, s'était jusque-là plutôt caractérisée par une extrême faiblesse: aucune politique cohérente, chacun tirant à hue et à dia, obnubilé par la surenchère sur le refrain, moins d'Etat, des économies! Incapacité à négocier, à discuter, à informer.

La preuve est faite: ce n'est pas en prenant des initiatives aussi spectaculaires et infondées que celle de fermer le collège de l'Elysée que la Municipalité retrouvera la crédibilité qui lui fait tellement défaut. Dans cette affaire, elle n'a trouvé l'appui que de 27 conseillers libéraux et radicaux, un tiers des radicaux s'abstenant, cinq votant même avec les conseillers socialistes, populistes, gépéistes et démo-chrétiens unanimes.

Au-delà de l'émotion soulevée par cette décision, il vaut la peine de faire le bilan de l'activité de la nouvelle Municipalité depuis son entrée en fonction, en janvier 1982. Ce sera le sujet d'un article dans un prochain numéro.

La leçon de Nestlé

Quatrième bulletin d'information de la Canes, Convention d'actionnaires Nestlé (c.p. 41, 1000 Lausanne 9) qui persévère — deuxième année d'existence — dans sa tentative de mener, de l'intérieur, un dialogue constructif et critique avec la direction de la multinationale veveysane. Très significatif du chemin qu'il reste à parcourir pour trouver les modalités d'un contrôle efficace des activités de Nestlé, un échange de correspondance avec la direction de la firme. Où M. J. Paternot, directeur général, est amené à préciser que Nestlé accepte «tout à fait la critique pour autant qu'elle soit basée sur des faits concrets, complets, scientifiquement établis et non séparés de leur contexte».

Et où, en réponse, la Canes écrit:

«(...) Il reste cependant que les faits eux-mêmes sont souvent difficiles à circonscrire et conduisent à des interprétations différentes selon ce qui est inclus dans leur observation. L'exemple que vous avez cité illustre parfaitement cette difficulté.

Premier fait énoncé: Nestlé a fait jeter 3000 litres de lait, plutôt que de céder dans un conflit avec le personnel. Ce fait, rapporté seul conduit à critiquer Nestlé.

Deuxième fait énoncé: ce lait avait été jeté parce que le conflit social avait empêché son traitement, ce qui avait rendu le produit impropre à la consommation. Ce fait complémentaire, que vous avez tenu à souligner, conduit à justifier Nestlé.

Troisième fait énoncé: le conflit social résultait d'une directive de Nestlé cherchant à intimider le personnel qui aurait voulu se syndiquer. Ce nouveau complément conduit à une nouvelle critique envers Nestlé. Et peut-être pourrait-on remonter davantage encore dans le rapport des faits et parvenir à d'autres conclusions»...